



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 6 décembre 2013 à 19h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 19 h 00.

Présidence: M. Cédric Weissert, Président du Conseil communal.

Appel: 62 membres présents lors de l'appel.
9 personnes excusées:
Mmes et MM. Pascal Calderari, Boubker Chebbaa, Giampirro Corrado, Mike Germain, Maria Gordillo, Alfonso Izzo, Michel Miéville, Stéphane Schlatter, Salvatore Vero.
Arrive plus tard : M. Jorge Ibbarola
Absent : M. Stéphane Masson
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président nous informe que Mme la Conseillère Municipale, **Anne-Claude Studer**, arrivera un peu plus tard.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 1er novembre 2013.
3. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2014.
Rapport de la commission des finances.
4. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne – Exercice 2014.
Rapport de la commission des finances.
5. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2014.
Rapport de la commission des finances.

6. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2014.
Rapport de la commission des finances.
7. Budget du Service Défense Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne - Exercice 2014.
Rapport de la commission des finances.
8. Budget communal – Exercice 2014.
Rapport de la commission des finances.
9. Communications municipales.
10. Divers.
11. Allocution de M. Pierre Kaelin, Syndic.
12. Clôture de la séance par M. Cédric Weissert, Président du Conseil communal.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, M. le Boursier communal, notre Huissier, le technicien et le public, M. le Président communique à l'Assemblée les informations suivantes:

Au chapitre des représentations :

Le lundi 4 novembre, j'ai été invité à la soirée d'accueil des nouveaux bourgeois d'Ecublens ainsi que des jeunes ayant eu 18 ans durant l'année. J'ai eu l'occasion de dire un mot au nom de notre conseil et tenter de générer des vocations parmi les jeunes nouveaux citoyens. Je tiens également à noter l'excellente organisation de la soirée.

Le jeudi 21 novembre, j'ai eu l'occasion de rencontrer les animateurs de la plateforme jeunesse de l'Ouest Lausannois, en présence des municipaux de la jeunesse, des différents Présidents des Conseils des communes concernées ainsi que de Madame la Préfète. Cette séance a permis de se rendre compte des activités organisées pour les jeunes ainsi que de la motivation des animateurs.

Le mardi 26 novembre, j'ai participé à une présentation du SDOL en compagnie des différents Présidents des Conseils de l'Ouest Lausannois ainsi que de Madame la Préfète. Nous avons pu prendre connaissance des projets en cours et à venir et poser toutes les questions liées au développement de notre district.

Le mercredi 27 novembre, notre secrétaire Michel Häusermann et moi-même avons pu rencontrer notre Préfète et présenter l'activité de notre Conseil. La préfète a pu constater le bon déroulement de nos conseils ainsi que la bonne coopération entre les différents partis. Je tiens également à souligner l'excellent travail effectué par notre secrétaire et souligné par la Préfète.

Le vendredi 29 novembre, j'ai participé à la traditionnelle soirée d'Actigym. J'ai pu remarquer l'excellent travail effectué par les participants et les nombreuses personnes présentes qui témoignent du succès de cette manifestation.

Le samedi 30 novembre, je me suis rendu sur les locaux de notre club de billard dans le cadre du 1^{er} anniversaire de leur venue sur Ecublens.

Le lundi 2 décembre je me suis rendu à la réception pour notre 12'000^{ème} habitant. Dans la foulée j'ai participé à l'inauguration de notre patinoire sur la place François Silvant. Je félicite le service des sports pour cette patinoire et je suis sûr que cela sera apprécié de notre population.

Je tiens également à avertir les Conseillères et Conseillers présents ce soir que la liste des motions, postulats, interpellations, questions ou voeux en cours est disponible sur le site internet sur la partie protégée.

Au chapitre des votations :

Résultats des votations fédérales du 24 novembre 2013

Objet no 1 : Salaires équitables, initiative 1 :12

Electeurs inscrits	5'286
Taux de participation	50.7 %
Bulletins rentrés	2'680
Blancs	53
Nuls	0
Valables	2'627
Oui	1'067
Non	1'560

Objet no 2 : Initiative sur les familles

Electeurs inscrits	5'286
Taux de participation	50.7 %
Bulletins rentrés	2'680
Blancs	62
Nuls	0
Valables	2'618
Oui	899
Non	1'719

Objet no 3 : Vignette autoroutière

Electeurs inscrits	5'286
Taux de participation	50.7 %
Bulletins rentrés	2'680
Blancs	46
Nuls	0
Valables	2'634
Oui	804
Non	1'830

POINT 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président souhaite apporter une modification à l'ordre du jour. Le point 3 devient « Assermentation », le point 4 devient « Nomination d'un membre à l'association pour l'accueil de jour des enfants de l'Ouest lausannois, AJESOL. Le point 5 devient nomination à la Commission des finances. Le budget pour la « Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge » devient point 6 et ainsi de suite. **M. le Président** ouvre la discussion sur l'Ordre du jour ainsi modifié, elle n'est pas demandée. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 1^{er} NOVEMBRE 2013.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Alain Blanchoud aimerait que dans son intervention à la page 6 on transforme son intervention en **un vœu**.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, le procès-verbal avec la modification demandée est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie le Secrétaire, M. Michel Häusermann, pour la rédaction du PV.

POINT 3 – ASSERMENTATION.

M. le Président nous informe que depuis le dernier Conseil du 1^{er} novembre, deux Conseillers ont démissionné. Il s'agit de Mme Nicole Roggo et de Monsieur Sergio Batuca. Il nous lit leurs lettres de démission. (annexes 1 + 2 du PV).

J'ai également reçu deux lettres de viennent ensuite du groupe PSIG qui confirment leur désistement de leur possible place de Conseiller communal. Il nous lit leurs lettres.

Pour remplacer ces Conseillers, nous avons aujourd'hui une personne du groupe PSIG que nous allons assermenter. Il nous explique brièvement comment il va procéder.

M. le Président va appeler le futur Conseiller à venir ici devant la tribune. Puis, il va lire le serment que chaque Conseiller doit prêter lors de son assermentation. Il nommera alors le futur Conseiller qui, à ce moment, lèvera la main en disant « je le promets ».

M. le Président appelle donc **M. José-Louis Hernandez** à venir devant la tribune et il prie les membres du Conseil de se lever.

Après la lecture du serment et la promesse, **M. José-Louis Hernandez** rejoint les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée.

L'effectif passe à **63 Conseillères et Conseillers présents.**

POINT 4 – NOMINATION D'UN MEMBRE À L'ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS DU SUD-OUEST LAUSANNOIS (AJESOL).

Suite à la démission de Mme Nicole Roggo, une place de Commissaire à l'Association pour accueil de jour des enfants du Sud-Ouest Lausannois (AJESOL) est à pourvoir. **M. le Président** attend les propositions.

M. Nicolas Morel, au nom du Groupe des Verts, propose la candidature de **M. Alban Larrère.**

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

En présence d'un seul candidat, **M. le Président** propose d'élire M. **Alban Larrère** par acclamation.

POINT 5 – NOMINATION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES FINANCES.

M. le Président nous lit la lettre de démission de M. Mehdi Lagger, (annexe no 3 du PV).

Suite à cette démission, une place de membre à la Commission des finances est à pourvoir. **M. le Président** attend les propositions.

M. Pascal Favre, au nom du Groupe PLR+ID, propose la candidature de **M. Alessandro Stio.**

M. le Président demande s'il y a d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas.

En présence d'un seul candidat, **M. le Président** propose d'élire M. **Alessandro Stio** par acclamation.

POINT 6 – BUDGET DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR LA CONCENTRATION DES EAUX USÉES DE LA MÈBRE ET DE LA SORGE – EXERCICE 2014.

M. le Président souhaite informer le Conseil que nous allons nous contenter pour chaque budget d'une lecture résumée par le rapporteur de la commission des finances. Vous avez toutes et tous reçu les rapports complets et avez pu en prendre connaissance. Est-ce que cette façon de procéder ne convient pas à quelqu'un ? **M. le Président** ouvre la discussion, elle n'est pas demandée.

Les rapports complets sont disponibles auprès du Greffe ou du Secrétaire du Conseil. Ils sont également en ligne sur ecublens.ch.

M. le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances.

Lecture du résumé du rapport par **M. Pierre Zwahlen.**

M. le Président ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée.

Au vote, le budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2014 est accepté à une large majorité, il y a 1 abstention.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, Renens et de Saint-Sulpice,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2014 tel que présenté par les Municipalités mentionnées ci-dessus concernant l'objet:

Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Entretien des collecteurs de concentration.

POINT 7 – BUDGET DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE BUSSIGNY-PRÈS-LAUSANNE – EXERCICE 2014.

Lecture du résumé du rapport par **M. Pierre Zwahlen.**

M. le Président ouvre la discussion.

M. Christophe Cartier souhaite faire un correctif dans les budgets présentés.

Dans le compte 461.3188 vidange et transports de boues.

Au recto du budget il est fait mention de frs. 252'300.- alors que pour la même rubrique au verso il est noté frs. 284'300.- Il faut donc faire la correction bien que cela ne modifie pas le budget.

Il trouve que ce serait agréable d'avoir des budgets, comme celui-ci, qui se trouve sur une feuille A4 recto-verso, avec des chiffres justes.

M. le Président poursuit la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, le budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Bussigny-près-Lausanne, exercice 2014 est accepté à la large majorité, il y a 4 abstentions.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2014 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet:

Budget de la Station d'Épuration des eaux usées de Bussigny-près-Lausanne.

À 19h25 arrivée de Mme la Municipale Anne-Claude Studer

POINT 8 – BUDGET DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE LAUSANNE-VIDY – EXERCICE 2014.

Lecture du résumé du rapport par **M. Pierre Zwahlen.**

M. le Président ouvre la discussion.

M. Christophe Cartier souhaite une explication au sujet de la répartition des charges totales nettes.

Dans le compte 2012 pour Ecublens, il lit frs. frs. 490.217.05. S'il prend le budget communal à la page 67 dans le compte 460.35.26.04 de la Step de Lausanne, dans les comptes 2012 de notre Commune on peut lire le montant de frs. 475'320.10 ce qui fait un écart de frs.14'896.95. De quoi provient cette différence ?

Mme Danièle Petoud, Municipale, remercie M. Cartier pour sa très bonne remarque. M. le Boursier a déjà une 1^{ère} explication. Il y a une facture complémentaire qui est arrivée le 23 avril 2013, une fois que les comptes étaient déjà bouclés, et dont le montant était de frs. 14'896.95. Effectivement, les montants dans les comptes 2012 de notre commune ne vont pas correspondre avec les comptes de la STEP de Vidy et il en sera de même pour les comptes 2013. Mme Petoud nous dit que cela lui a échappé lorsqu'il y a eu l'approbation des comptes de la STEP de Vidy. Il y a eu une explication mais elle n'a pas eu le temps d'aller regarder dans le PV. Elle nous fera une explication écrite dans les communications municipales pour le prochain Conseil. Lausanne avait dû expliquer pourquoi il y avait cette facture en retard et Lausanne s'excusait auprès des communes. Mme Petoud était partie de l'idée que nous avions eu le temps de corriger nos comptes, ce qui n'a malheureusement pas été fait.

M. le Président poursuit la discussion. Elle n'est plus demandée.

Au vote, le budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2014 est accepté à la large majorité, il y a 5 abstentions.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2014 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet:

Budget de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy.

POINT 9 – BUDGET DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR L'EXPLOITATION DU CHALET « LES ALOUETTES » À MORGINS/VS – EXERCICE 2014.

Lecture du résumé du rapport par **M. Pierre Zwahlen**.

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

Au vote, le budget de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « les Alouettes » à Morgins/VS, exercice 2014 est accepté à la large majorité, il y a 1 abstention.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2014 tel que présenté par l'Entente intercommunale des Municipalités des communes mentionnées ci-dessus concernant l'objet:

Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins VS.

POINT 10 – BUDGET DU SERVICE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS) CHAMBERONNE – EXERCICE 2014.

Lecture du résumé du rapport par **M. Pierre Zwahlen**.

M. le Président ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée.

Au vote, le budget du service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2014 est accepté à la large majorité, il y a 2 avis contraires et 2 abstentions.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par le S D I S intercommunal Chamberonne,

ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2014 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet:

Budget du S D I S intercommunal Chamberonne.

POINT 11 – BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2014.

M. le Président propose de procéder de la manière suivante et traiter les chapitres comme ceci.

- Comptes de fonctionnement par titres pages 13 à 97, **chaque sujets étant précédés par la lecture du rapport de la COFI concernant ces derniers.**
- Compte de fonctionnement par nature pages 98 à 102
- Plan des investissements 2013-2018 pages 103 à 124
- Préambule pages 1 à 12
- Puis ouverture de la discussion sur l'ensemble du budget.

M. le Président demande si l'un ou l'une d'entre nous est opposé à cette façon de procéder. Ce n'est pas le cas et **M. le Président** passe la parole au rapporteur de la commission des finances, Monsieur Pierre Zwahlen.

M. le Président remercie M. Zwahlen et lui redonnera la parole au fur et à mesure des sujets.

Pages 13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26 pas de discussions demandées.

À la page 27, **Mme Sylvie Pittet Blanchette** souhaite déposer un amendement au compte 156.3655.01. Il s'agit de la subvention à Pro Juventute. Cet amendement figure en annexe no 4 du présent PV.

M. le Président demande si 5 Conseillers soutiennent cet amendement. C'est le cas, aussi cet amendement est mis en discussion.

M. Pierre Kaelin, Syndic souhaite corriger l'intervention de Mme la Conseillère. En 2012 la Commune a donné frs. 2000.- pour fêter les 100 ans de Pro Juventute. Auparavant la Commune donnait des montants de frs.1000.- voire même inférieurs à frs. 1000.- 2012 était donc une année exceptionnelle et maintenant on est revenu à une situation normale.

M. le Président poursuit la discussion sur l'amendement, elle n'est plus demandée, elle est close. **M. le Président** met au vote cet amendement.

Au vote, **l'amendement est refusé par 26 non**, 24 oui et 8 abstentions.

À 19h50, arrivée de M. Jorge Ibarrola, l'effectif passe à 64 Conseillers et Conseillères présents.

M. le Président poursuit avec les pages 28, 29.

À la page 29, **M. Alain Blanchoud** à une question concernant le compte 170.3161, Location de terrains et salles de gymnastique.

Il n'a pas bien compris si nous avons des étudiants, des élèves qui allaient dans des classes à l'extérieur de la commune et qui font de la gymnastique à l'extérieur de notre commune où si c'est pour dépenser frs. 35'600.- pour des salles à l'extérieur de notre commune.

Mme Anne-Claude Studer, Municipale nous dit que l'année dernière il avait été expliqué à la Commission de gestion qu'il s'agit des salles louées au collège de la Planta à Chavannes pour le VBC-Ecublens. C'est la seule société pour laquelle Ecublens loue des salles à l'extérieur de la Commune.

M. Alain Blanchoud ne comprend pas pourquoi ce n'est pas imputé dans subventions et dons puisque c'est une activité sportive et c'est une subvention cachée au VBC.

Mme Anne-Claude Studer, Municipale nous dit que comptablement c'est une location et ce n'est pas une subvention cachée car elle figure clairement dans les comptes.

M. le Président poursuit avec la page 30, 31, 32, 33, 34, puis il passe à la section finances avec la page 35, 36, 37.

À la page 37, **M. Alban Larrère** a une question sur les futures rentrées fiscales de la commune. Son intervention figure en annexe no 5 du présent PV.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond à M. Larrère qu'il a fait un bon résumé. Sous la pression de l'étranger il y a la RIE 3, révision de l'imposition des entreprises, qui doit être votée. Les députés au Grand Conseil devront voter sur ce sujet. Les entreprises qui sont déjà exonérées fiscalement ne seraient pas touchées mais les entreprises qui ont une activité à l'étranger et qui ont le siège en Suisse, celles-ci ont un taux d'imposition qui est plus faible que les entreprises qui sont actives dans le pays. Donc, c'est une réadaptation qui devrait être faite, en tous les cas c'est le souhait des autorités même fédérales. Aujourd'hui on est à peu près à 21% au niveau de l'imposition des entreprises, elle serait ramenée environ à 13%, Genève le fait déjà, mais 13% pour toutes les sociétés y compris ces sociétés suisses qui ont leurs activités en Suisse. Donc, finalement c'est un nivellement entre toutes ces entreprises. Pour les communes cela ferait une réduction sur l'impôt des personnes morales, impôt qui passerait de 21 à environ 13% selon ce qui est décidé. Il y a encore l'impôt sur le capital qui serait éventuellement supprimé. Donc, pour Ecublens, cela représente entre 21 et 13 soit 40%, donc si on prend le total des impôts sur les personnes morales cela ferait environ 1,6mio de réduction si on passe à ces taux là. 1,6mio + l'impôt sur le bénéfice qui diminuerait également de 40%. Globalement, si tout passe comme prévu, ce serait environ 1,7mio mais il faudra voir encore les chiffres définitifs. On se projette normalement entre 2015 et 2016, donc ce n'est pas pour 2014.

M. le Président poursuit la discussion sur cette page 37 puis 38, 39, 40, 41, 42 puis il passe à la section Domaines et Bâtiments avec la page 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55.

À la page 55, **M. Alain Blanchoud** voit que pour le compte 359.4271.02, locations des salles, il n'y a plus de budget et plus d'entrée. Est-ce que les locations prévues au niveau du CSCE sont révolues ou est-ce que c'est en raison du désintérêt que l'on peut observer pour ces salles qu'il n'y pas d'entrée prévue.

Mme Anne-Claude Studer, Municipale répond qu'actuellement les salles du CSCE sont uniquement louées à des sociétés locales, on le loue pas à des privés pour l'instant et c'est la raison pour laquelle il n'y a pas d'entrée de location.

M. le Président poursuit avec la page 56 puis il passe à la section travaux avec la page 57. Sur cette page **M. François Chapuis** aimerait faire une remarque sur les cotisations AVS-AI-AC, compte 400.3030 ainsi que sur les Cotisations à la caisse de pensions, compte 400.3040 qui représentent environ le 25% de la charge salariale. Est-ce correct ou pas ?

M. Pierre Kaelin, Syndic nous dit qu'il va vérifier et qu'il nous rendra une réponse.

M. le Président poursuit toujours sur la page 57 puis 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68 puis il passe à la section Instruction publique et cultes avec la page 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83 et 84 et la discussion n'est pas demandée. **M. le Président** passe à la section Police avec la page 85 puis 86, 87, 88, 89, 90, il passe à la section Sécurité sociale avec la page 91 puis 92, 93, 94, 95, 96, 97 et pour toutes ces pages la discussion n'est pas demandée.

M. le Président passe en revue les comptes de fonctionnement par nature pages 98, 99, 100, 101 et 102, pour ces pages la discussion n'est pas demandée.

M. le Président passe en revue le Plan des investissements 2013-2018.

La discussion est ouverte sur la page 103 puis 104. À la page 104 **M. Alain Blanchoud** n'a pas très bien compris de quoi il s'agit lorsque l'on parle de Diagnostic des bâtiments communaux (énergétique+constructif). Il lui semblait qu'on allait faire un diagnostic pour le bâtiment du Motty mais est-ce que l'on va le faire pour tous les bâtiments. C'est tout de même un montant de frs.420'000.-

Mme Danièle Petoud, Municipale répond que le souhait serait de présenter un préavis pour avoir une fois un diagnostic énergétique + constructif de tous nos bâtiments de façon à pouvoir avoir un plan des investissements à long terme au sujet de la qualité de nos bâtiments. Cela permettrait d'avoir une vue d'ensemble de notre parc immobilier.

M. Alain Blanchoud souhaite poser une question complémentaire. Il lui semblait que dans la partie énergie que nous avons vu il y a 2 ou 3 ans sur tous les bâtiments qui avaient été classés il y avait cette partie des malfaçons des bâtiments, en tous les cas au niveau énergétique.

Mme Danièle Petoud, Municipale pense que M. Blanchoud pense à la campagne Display qui a été faite sur 5 bâtiments communaux et qui permet juste une comptabilité énergétique des bâtiments qui nous permet de connaître la consommation d'eau en énergie et en chauffage, mais il ne s'agit pas de toute l'enveloppe du bâtiment.

M. le Président poursuit avec la page 105. **M. Alain Blanchoud** se demande si nous avons encore frs.500'000.- à payer sur le bâtiment socioculturel où est-ce que l'on veut mettre frs. 500'000.- de plus sur ce bâtiment.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'on ne met rien de plus, il s'agit simplement de l'échelonnement des paiements et il y a encore un paiement sur 2014. Comme il y a encore des travaux de retouches etc, la Municipalité a retenu le dernier paiement.

M. Alain Blanchoud, toujours sur la page 105 voit qu'il y a environ frs.200'000.- de prévu pour des stations de vélos, est ce que nous sommes aussi dispendieux où est-ce que nous allons avoir 50 stations ou est-ce qu'elles coûtent frs. 50'000.- la pièce.

M. Didier Lannaz, Municipal répond que oui, il était prévu frs. 200'000.- pour les stations de vélos libre-service. **M. Lannaz** devait nous présenter un préavis ce soir mais il n'a pas été accepté par le Bureau du Conseil. Ensuite, d'années en années viendront d'autres stations en libre service. Mais cela ne veut pas dire que la Municipalité va utiliser les frs. 200'000.- mais ce qui était prévu.

M. le Président poursuit sur la page 105, puis 106.

M. Aitor Ibarrola nous rappelle qu'en 2009 il avait posé une question concernant le giratoire qui se trouve au carrefour de la Dent d'Oche avec le Tir-Fédéral. Ce giratoire était au plan des investissements pour 2012 ou 2013 et il avait été ripé en 2014, la question portait de savoir s'il était reporté aux calendes grecques et la réponse était non. En 2010 il a reposé la question car il avait été encore ripé un peu plus loin. Ensuite il a arrêté de poser la question mais là il voit qu'il a disparu des investissements. Alors il s'interroge mais il sait qu'il y a quelque chose avec la RC 82. Le plan d'investissement sert quand même à monter une volonté d'investissement au Conseil communal, est-ce qu'il y a au moins une petite explication au moins pour ce giratoire et pendant qu'on y est est-ce qu'il y a une explication sur le giratoire suivant qui permettra d'entrer à l'EPFL.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'il n'a pas disparu du tout. Il a été intégré avec le projet RC 82 qui fait Tir-Fédéral, Pont Bleu, requalification, assainissement etc. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à la fin de l'étude de cette requalification globale, le Canton est disposé à payer la mise en place d'un giratoire qui donne sur Sorge, donc l'accès principal qui va en direction du métro et qui entre dans les Hautes Ecoles. Ce giratoire sera mis en

place et intégralement payé par le Canton. En ce qui concerne le carrefour-giratoire Dent d'Oche – Tir-Fédéral, ce giratoire sera réalisé au même moment que la requalification du Tir-Fédéral. Pour ce giratoire le Canton prend à sa charge une partie de sa requalification. Sous forme de giratoire la Commune participera à raison de 50% du coût. Le Canton prend la moitié et le surcoût est à répartir entre la Commune et l'EPFL, nous avons l'accord de l'EPFL pour prendre pour moitié le surcoût lié au fait que l'on met un giratoire et non pas un carrefour traditionnel. La balle est maintenant dans le camp du service des routes qui doit maintenant faire avancer le projet, plus rien ne s'oppose au fait que le préavis se prépare et que le financement soit demandé tant au niveau du Canton par la voie du Grand Conseil que au niveau de la Commune. C'est en route et il peut nous confirmer qu'il y aura 2 giratoires. Le projet est prêt en principe en 2015 nous devrions avoir un préavis. La Municipalité a demandé également, puisque la question a été posée si on ne pouvait pas entre-temps mettre un giratoire provisoire et récemment la réponse est arrivée négative.

Mme Sylvie Pittet Blanchette se réfère à la section 440, parcelle 2359 (ex Domino) - création de parc public + place jeux. Elle souhaiterait avoir quelques informations concernant les projets sur cette place et aurait aussi quelques vœux à émettre. Elle n'a aucun souci que ce projet sera mené à bien comme l'ont été d'autres projets de parcs. Elle souhaiterait que l'on réfléchisse notamment à un équipement sportif qui soit adéquat et de jeux qui facilitent les rencontres inter générationnelles. Quand on parle de places de jeux on est beaucoup avec des balançoires, des toboggans. Elle a beaucoup apprécié ces places lorsqu'elle amenait ses enfants mais en même temps elle pense que ces espaces peuvent aussi être dédiés pour nous les adultes, qui pouvons aussi avoir envie de passer un moment ensemble et de jouer à des jeux que l'on peut aussi trouver dans ces endroits là. Elle propose même l'étude de l'installation, ne serait-ce même que provisoire, sachant que cette parcelle fait partie d'un plan qui est bien plus grand, qu'elle appelle le Pangaz-voirie, et même si on est dans quelque chose de provisoire elle propose d'étudier la possibilité d'y installer des locaux qui pourraient faciliter les rencontres. Mme Sylvie Pittet Blanchette nous annonce qu'elle déposera probablement lors du prochain Conseil, un postulat pour demander l'étude de la création d'une Maison ouverte à Ecublens, qui soit un lieu de rencontres multi culturel pour les parents et les jeunes enfants de zéro à cinq ans.

M. Alain Blanchoud toujours sur la page 106 n'a pas bien compris de quoi il s'agit lorsque l'on parle du schéma directeur de l'éclairage public. Il nous rappelle que l'on a déjà engagé frs. 40'000.- dans ce projet cette année et on va en remettre 50'000 l'année prochaine. Il aimerait quelques éclaircissements.

M. Christian Maeder, Municipal répond que pour l'instant on n'a pas engagé de frais. Ce sera certainement pour 2014. Un schéma directeur de l'éclairage public c'est comme un schéma directeur routier ou de circulation. C'est en fait une analyse de l'ensemble de notre réseau actuel, c'est une analyse aussi de l'avenir qu'on veut lui donner, c'est un document de travail qui permet ensuite de planifier, comme un peu comme pour les bâtiments. On peut se doter d'un outil qui nous permet de dire comment on voit notre éclairage dans les 10-15 ans à venir en fonction des nouvelles technologies, en fonction des nouveaux plans de quartiers, en fonction de ce que l'on veut améliorer au niveau de l'éclairage public. C'est un document à l'usage de la Municipalité qui lui permet de prendre les décisions d'investissements en fonction de ses différentes rues, le caractère résidentiel ou non d'une rue. Pour la Municipalité c'est un outil de travail dont elle aimerait se doter.

M. Alain Blanchoud a une question au sujet du 5030 226, réfection des serres. Il lui semble que l'on a dépensé frs.600'000.- et pas frs. 60'000.- Est-ce une erreur ?

M. Christian Maeder, Municipal répond que cela concerne le solde payé en 2013. Ce qui est important c'est que le préavis soit respecté et lorsqu'il sera bouclé que nous n'ayons pas de mauvaises surprises, c'est surtout ça qui compte.

M. le Président poursuit sur la page 107. **M. François Chapuis** se réfère à la position 5060 312, installation de casiers scolaire. Il aimerait savoir en quoi cela consiste et combien de casiers.

Mme Pascale Manzini, Municipale répond que ces casiers scolaires feront l'objet d'un préavis qui nous donnera tous ces détails. Les casiers scolaires sont des casiers pour mettre les affaires des enfants et c'est quelque chose qui est demandé depuis très longtemps par le Conseil communal, les parents et les enseignants.

M. le Président poursuit avec la page 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124. La discussion n'est pas demandée.

M. le Président poursuit avec le Préambule sur les pages 1 puis 2.

Mme Chantal Junod Napoletano aimerait signaler une petite coquille qui devrait être corrigée. Au bas de la page 2, insuffisance de financement on peut lire que pour le budget 2014 il y a - frs. 7'169'100.- par rapport au budget 2013 où il y avait frs. 6'175'300.- alors il s'agit de + frs. 993'800.- et non de moins.

M. le Président poursuit sur la page 3 puis 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12. La parole n'est pas demandée.

M. Pierre Kaelin, Syndic souhaite répondre à M. Chapuis au sujet de l'augmentation des cotisations AVS et de la caisse de pensions sur 2014. Il rappelle qu'il y a 3% pour la recapitalisation de la caisse de pensions. Il confirme que tous les chiffres sont justes.

M. le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des finances pour la conclusion.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du Budget 2014.

M. Daniel Sage avait déjà fait ce vœu qui est resté sans réponse. Il trouve ce document très intéressant et il souhaiterait vraiment l'avoir en version électronique dans la zone d'accès sécurisé avant la présentation du Budget. Il réémet ce vœu.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

Au vote, le Budget 2014 est accepté à l'unanimité.

M. Pierre Kaelin, Syndic souhaite remercier au nom de la Municipalité de la confiance qui lui est témoignée et il souligne que c'est assez rare qu'il y ait unanimité.

En conséquence :

Le Conseil communal d'Ecublens VD,

vu le budget présenté par la Municipalité,

oui le rapport de la Commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accepter le budget 2014 tel que présenté par la Municipalité.

POINT 12 – COMMUNICATIONS MUNICIPALES.

M. le Président ouvre la discussion point par point sur ces Communications.
La discussion n'est pas demandée, elle est close.

POINT 13 – DIVERS.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Alain Blanchoud aimerait parler des annexes des Communications Municipales. Sur la partie des mutations du personnel, admissions – démissions, le chef du service des sports ne figure pas sur cette liste alors qu'il a quitté son poste à la Commune, donc il se dit étonné.

Mme Anne-Claude Studer, Municipale nous dit qu'elle découvre cela maintenant. M. Miceli a bien quitté à fin novembre 2013 et elle reconnaît que c'est un oubli. Il n'y a aucune volonté de la part de la Municipalité pour cet oubli et elle nous rappelle que le départ de M. Miceli a été annoncé dans les Communications municipales du précédent Conseil. **Mme Anne-Claude Studer** prie le Conseil de bien vouloir l'excuser.

POINT 14 – ALLOCUTION DE M. PIERRE KAELIN, SYNDIC.

Cette allocution figure en annexe no 6 du présent PV.

POINT 15 – CLOTURE DE LA SÉANCE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL.

Ce discours figure en annexe no 7 du présent PV.

Arrivés au terme de l'ordre du jour, la séance est close. Il est 20h40.

Ecublens, le 14 janvier 2014

Le Président

Le Secrétaire

Cédric Weissert

Michel Häusermann

Annexes : 7